Pétition : Indemnités des PsyEN, levons les blocages !

L'État doit tenir ses engagements !

Le changement de corps des psychologues de l'Éducation nationale a annulé les anciens textes définissant le régime indemnitaire des ex-CO-Psy et des ex-Psychologues des écoles.
A ce jour, malgré les interventions régulières du SNES-FSU et du SNUipp-FSU, tous les textes concernant le régime indemnitaire des PsyEN sont bloqués dans les circuits de signatures (indemnité de fonction, de tutorat, indemnité pour charges administratives des DCIO (ICA) ainsi que l'actualisation du texte de 2015 sur les indemnités REP).
Le MEN s'était engagé à ne pas suspendre les versements des indemnités jusque-là perçues par les CO-Psy et les psychologues des écoles en septembre, en attendant une régularisation en octobre mais les signatures se font attendre et des anomalies apparaissent sur les rémunérations de septembre.

Nous soussignés réclamons **que le versement de toutes les indemnités dues aux PsyEN soit effectif sur le traitement du mois d'octobre avec rattrapage des sommes dues. Par ailleurs,** nous continuons d'exiger **l'alignement des indemnités de fonction des PsyEN- EDO sur celles des PsyEN- EDA.**

Pétition à imprimer, à télécharger sur le site du SNES-FSU ou à signer en ligne

A retourner par mail à *cio@snes.edu*
Ou par voie postale au *SNES 46 avenue d'Ivry Paris 75013 ou au SNUipp 128 boulevard Blanqui 75013 Paris*

Nom Prénom	CIO ou École et ville	Académie	Signature